



FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL
cnsb@ffbs.fr
tél: 06 09 26 45 81

Réunion du 20 Janvier 2018

Paris 02/02/ 2018

1) Bilan des engagements championnats nationaux 2018

Constat : De trop nombreux dossiers d'engagements nous parviennent avec beaucoup de retard et les conditions d'engagement des RGES ne sont pas respectées : absence des rosters jeunes ou équipe réserve, absence des noms et diplômes des entraîneurs, du nombre de licenciés nécessaire, du nombre de jeunes.

Certains dossiers non pas encore été déposés (4) ce qui explique les difficultés pour la C.N.S.B. de présenter les calendriers dans le temps imparti.

Seulement 6 clubs sur 32 ont rendu une copie correcte.

Nous avons envoyé un email à chaque club pour leur préciser leur manquement et leur demandant de renvoyer les pièces manquantes dans les plus brefs délais.

Au 09 Février 2018, les clubs suivants ont encore des retards dans l'envoi de certains documents :

- La Rochelle : le nom et la photocopie du diplôme entraîneur de l'équipe D1.*
- Montpellier D1 et D2 : noms et photocopie des diplômes entraîneurs, (compte de résultat et bilan 2017) budget
- Rouen D1 D2 : noms et photocopie des diplômes entraîneurs, 3 rosters équipes jeunes.
- Sénart D1 N1 : noms et photocopie des diplômes entraîneurs, chèques, amendes 2017, prière d'utiliser les rosters officiels et non les Iroster.
- PUC D1 D2 : noms et diplômes entraîneurs, 1 roster D1, 1 roster D2 , 3 rosters équipes jeunes, (compte de résultat et bilan 2017) budget.
- Clermont-Ferrand D2 : nom et photocopie du diplôme entraîneur.
- Metz D2 : Chèques, nom et photocopie diplôme entraîneur
- Patriots N1 : prière de bien vouloir utiliser les rosters officiels et non les Iroster.
- Bréal sous Montfort N1 : nom et photocopie du diplôme entraîneur, 1 roster équipe réserve, 1 roster équipe jeunes, (compte de résultat et bilan 2017) budget
- La Guerche de Bretagne N1 : nom et photocopie du diplôme entraîneur, 1 roster équipe réserve, 1 roster équipe jeunes, (compte de résultat et bilan 2017) budget.
- Strasbourg N1 : Chèques, amendes 2017, nom et photocopie du diplôme entraîneur.

Un point positif : la prise de licence féminine

Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile pour la C.N.S.B. d'établir des calendriers, les dates limites des engagements n'étant pas respectées. Les calendriers nationaux ont été actualisés et deviendront officiels dès leur publication sur le site fédéral.

2) Bilan des engagements des championnats régionaux

- Championnats homologués :

- Région A.U.R.A
- Région Bourgogne Franche Comté
- Région Centre
- Région Grand-est
- Région Hauts de France
- Région IDF
- Région Normandie
- Région Nouvelle Aquitaine
- Région Occitanie
- Région P.A.C.A

- Championnat non homologué :

- Région Bretagne

- Absence de championnat:

- Région Pays de Loire
-

3) Calendriers : Reports D2 et N1

- Nationale 1

Date initiale : 27 mai 2018 Ronchin – Patriots

Date du report : Avancé au 20 mai

Date initiale : 24 juin 2018 Les Andelys – Sénart2

Date du report : le 1^{er} juillet

Inversion des matches : Thiais - Evry du 27 mai et Evry –Thiais du 17 juin

Division 2

Date initiale : 22 avril Rouen - Puc2

Date de report : 1^{er} juillet

Date initiale : 29 avril Clermont – Puc2

Date de report : 20 mai 2018

Date initiale : 27 mai Nice – Bon-Encontre

Date de report : 26 mai à 16 heures et 27 mai à 10 heures

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.



FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL
cnsb@ffbs.fr
tél: 06 09 26 45 81

Réunion téléphonique du 09 mars 2018. (19 :00 20 :30)

PV 02

Paris 09/03/ 2018

Composition de la C.N.S.B 2018 : Jean-Marie Meurant Président , Stephen Lesfargues DTN, Olivier Dubaut ligue Ile de France .Hervé Lapeyre ligue du centre . Frédéric Beauvais ligue Ile de France. Thomas Kapusta ligue Occitanie. Jérôme Debrais ligue Nouvelle Aquitaine. André Parker FFBS.

Membres présents : JM Meurant, Fred Beauvais, Hervé Lapeyre, Olivier Dubaut

Membres excusés : André Parker, Jérôme Debrais, Thomas Kapusta, Stephen Lesfargues.

1. Engagements championnats nationaux 2018

Constat : De trop nombreux dossiers d'engagements sont incomplets.

- Sénart ne nous a pas fait parvenir ses chèques d'engagements. A cette date le Club de Sénart ne pourra participer au championnat de division 1 et également au championnat de Nationale 1 pour son équipe réserve.
- PUC D1 D2 - manquent : fiche des officiels du club , budget et comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan)
- Montpellier D1 – D2 : manquent toujours noms et photocopies des diplôme d'entraîneurs
- La Guerche de Bretagne : manquent nom et photocopie du diplôme d'entraîneur, rosters équipes jeunes, et R1
- Bréal sous Montfort : manquent nom et photocopie du diplôme d'entraîneur , budget et comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan). Utiliser les rosters officiels pour proposer vos équipes.
- Metz : manquent la fiche des officiels du club, le nom de l'entraîneur et son diplôme

photocopié.

- Vallée du Gapeau : manque le budget comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan).

Nous avons transmis dans nos envoies les documents officiels à remplir. Il est plus simple de les utiliser plutôt que de faire cela sur des morceaux de page excel ou autres.

2. Calendrier du Challenge de France 2018.

- La première journée, les matches sont programmés à 11 :30 et à 17 :00 afin de permettre aux huit équipes d'avoir le même temps de pre-game. Ainsi réparti :

Matches programmés à 11H30 :

9H30-10H10 : batting practice équipe recevante

10H10-10H50 : batting practice équipe visiteuse

10H50-11H : infield équipe recevante

11H-11H10 : infield équipe visiteuse

11H10-11H20 : préparation du terrain

11H20-11H30 : Protocole d'avant match

Matches programmés à 17H00 :

15H00-15H40 : batting practice équipe recevante

15H40-16H20 : batting practice équipe visiteuse

16H20-16H30 : infield équipe recevante

16H30-16H40 : infield équipe visiteuse

16H40-16H50 : préparation du terrain

16H50-17H00 : Protocole d'avant match

- Pour la deuxième journée le pré-game ne sera possible que pour le premier match
- Pour les matchs suivants, les tunnels de frappe ainsi que des espaces engazonnés à proximité du terrain principale seront à utiliser.
- ½ finale et finale préparation normale deux heures avant le début du match

Deux commissaires techniques seront nommés/ un à Valenciennes, l'autre à Compiègne

3. Reports de matches ou modifications horaires.

Fédération Française de Baseball et Softball REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES DE
BASEBALL 2018

Rédacteur : Commission Fédérale de la Réglementation
22/55 Edition du 11 février 2018

Art : 17.04.03 : Sur demande écrite des deux clubs concernés, adressée au moins quinze jours avant la rencontre en saison régulière et au moins 72 heures avant la rencontre pour les phases de classement et de finale, accompagnée d'un droit dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré.

Division 1

La Rochelle - Montpellier

- ⇒ Date initiale : 22 avril à 11 :00
- ⇒ Date proposée : 22 avril à 10 :00
- ⇒ Club requérant : La Rochelle
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

⇒ **Montpellier – La Rochelle**

- ⇒ Date initiale : 24 juin à 11 :00
- ⇒ Date proposée : 24 juin à 10 :00
- ⇒ Club requérant : Montpellier
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

- Savigny – Montigny :

- ⇒ Date initiale 15 avril
- ⇒ Date proposée : 8 Juillet
- ⇒ Club requérant : Savigny
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

- Savigny - Montpellier

- ⇒ Date initiale 3 juin
- ⇒ Date proposée : 9 septembre
- ⇒ Club requérant : Savigny
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

Division 2

- Nice- Toulouse

- ⇒ Date initiale 15 avril
- ⇒ Date proposée : 1 juillet
- ⇒ Club requérant : Nice

⇒ Décision CNSB : ACCORD

- **Bon-Encontre - Toulouse**

- ⇒ Date initiale 22 avril
- ⇒ Date proposée : 13 mai
- ⇒ Club requérant : Bon-Encontre
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

- **Nice – Bon-Encontre**

- ⇒ Date initiale 27 mai
- ⇒ Date proposée : 26 mai – 16H et 27 mai– 10H
- ⇒ Club requérant : Bon-Enontre
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

- **Béziers - Eysines**

- ⇒ Date initiale 10 juin
- ⇒ Date proposée : 1 avril
- ⇒ Club requérant : Béziers
- ⇒ Décision CNSB : ACCORD

4. Points divers

- Championnat régional Bretagne : Homologué

- Demande de Toulouse si possibilité d'utiliser une batterie composée d'un lanceur de nationalité dominicaine et d'un receveur non sélectionnable en équipe de France. Rappel de l'article 31 04 des RGES 2018 qui rappelle qu'une batterie doit être composée d'au moins un joueur sélectionnable en équipe de France.

- Lagny : à ce jour, le club n'a toujours pas de terrains pour les 6 dates de matchs « à domicile » du championnat de Nationale 1.

R.G.E.S :18.02.02.02 Ces clubs devront communiquer le nom du terrain d'accueil à la C.N.S.B ou à la CF Jeunes, ou dans le cadre de leurs compétences à leurs décentralisations régionales ou départementales, 45 jours avant la date de début du championnat considéré.

Prochaine réunion : 30 mars – 19H

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant
Président

my

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 17 avril 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE
Membres excusés : Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS, André PARKER

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Rodolphe LE MEUR, club de Montigny-le-Bretonneux, licence n° 32958, expulsion match D101007.
- Jamel BOUTAGRA, club du P.U.C, licence n°23797, expulsion match D101008.
- Yoan ANTONAC, club de Montpellier, licence n°71702, expulsion match D101005.
- Manuel VOLQUEZ, club d'Evry, licence n°19299, expulsion match N1 B 203.
- Larry INFANTE, club de St Just-St-Rambert, licence n°91513, expulsion match D101009.
- Romain MARTINEZ-SCOTT, club de Sénart, licence n°26460, expulsion match D101012.

DEMANDES DE REPORT

Les clubs doivent s'adresser à la CNSB et non à la CNAB pour toutes demandes et les informations données par la CNAB n'exonèrent pas les clubs des procédures officielles auprès de la CNSB.

DEMANDES DE CHANGEMENTS D'HORAIRE

*La CNSB attend les demandes de reports sur formulaire officiel avec les signatures des 2 clubs.
Aucune demande ne sera prise en considération s'il manque l'accord signé des 2 clubs.*

Division 1 :

La Rochelle vs Montpellier

Horaire initial : 22 avril à 11h00

Horaire proposé : 22 avril à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant La Rochelle)

Sénart vs Savigny

Date et horaire initiaux : 29 avril à 11h00
Dates et horaires proposés : 28 avril à 20h00
et 29 avril à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Sénart vs Montpellier

Date et horaire initiaux : 22 juillet à 11h00
Dates et horaires proposés : 21 juillet à 20h00
et 22 juillet à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Savigny vs Sénart

Date et horaire initiaux : 15 juillet à 11h00
Date et horaires proposés : 14 juillet à 16h00
et 19h30

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Division 2 :

Nice vs Bon-Encontre

Date et horaire initiaux : 27 mai à 11h00
Dates et horaires proposés : 26 mai à 16h00
et 27 juillet à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Bon-Encontre)

DEMANDES DE CHANGEMENTS DE DATES

Division 1 :

Savigny vs Montigny

Date initiale : 15 avril à 11h00
Date proposée : 8 juillet à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Savigny vs Montpellier

Date initiale : 3 juin à 11h00
Date proposée : 9 septembre à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Division 2 :

Bon-Encontre vs Toulouse

Date initiale : 22 avril à 11h00

Date proposée : 13 mai à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Bon-Encontre)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 8 avril 2018 :

Décision CNSB : le match 1 Montigny vs PUC sur le score de 1-0 est perdu par pénalité pour le club de Montigny-le-Bretonneux.

Article 31.03 : Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.

Montigny vs PUC : 0-9

Suivant les art:29.01 - 04 et 29.05.01

Le club du PUC a communiqué son Iroster à la commission sportive mercredi 18/04/18 précisant que l'arbitre ne le lui avait jamais demandé sur le terrain le jour du match. Après vérification de la CNSB et du site fédéral, nous avons constaté qu'effectivement le roster avait bien été tirée sur le site fédéral le samedi 7 Avril à 21:29 et 23:29. Conforme avec les feuilles de matches.

Les autres rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Journée du 15 Avril 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont en cours d'homologation.

Les rencontres de Division 2 sont en cours d'homologation.

Les rencontres de Nationale 1 sont en cours d'homologation.

La rencontre Sénart – La Rochelle match D101011 est perdue par pénalité 9 – 0 ,le club de La Rochelle n'ayant pas respecté l'article des RGES 31.06.01 qui concerne les lanceurs sélectionnables en équipe de France.

Observation CNSB : Il manque toujours le Iroster du club de Bréal-sous-Montfort après la deuxième journée. L'arbitre du match m'a signalé qu'il était certain de l'avoir vérifié et remis à la table de score.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Les roster provisoires vous parviendront rapidement, ils devront être retournés avant le 04 mai 2018.

Observation CNSB :

La CNSB demande aux équipes de bien relire le règlement sportif du Challenge de France notamment les articles 6, 7, 13 et 14.

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2018/04/FFBS-Reglement-sportif-Challenge-de-France-Baseball-CD-21.10.17.pdf>

POUR RAPPEL : COMMUNICATION DES RESULTATS

Observation CNSB :

La CNSB rappelle que la pénalité financière pour non présentation et envoi du IRoster est de 150€. Cette saison, la CNSB appliquera cette obligation ainsi que celles citées ci-dessous, puisque les deux premières journées commencent assez mal sur ces points de règlement.

Bilan des deux premières journées : feuilles de match mal remplies pas de nom d'équipe, pas de n° de maillot ou de position, absences de notifications pour les joueurs (M) mutés et (E) étrangers, souvent très mal écrits, penser à ceux qui passent beaucoup de temps aussi pour valider et faire les statistiques de vos rencontres, résultat non communiqué après chaque rencontre par SMS

Pour rappel : **le score après chaque rencontre doit être communiqué à la CNSB** à Jean-Marie Meurant par SMS au 06 09 26 45 81 par le club recevant.

→ Transmission des documents

A partir de la saison 2018, l'envoi des documents de matchs se fait via l'interface web :

<http://upload.ffbs.fr/>

La saisie commence par le choix de la pratique (Baseball/Softball/Jeunes) puis du championnat (D1/D2...).

Vous pouvez alors sélectionner la rencontre en tapant soit le nom d'une équipe soit le code de la rencontre.

Saisissez ensuite votre nom et votre email.

Vous devez ensuite transmettre les documents en respectant bien les types de documents :

Feuilles de match, E-rosters et feuilles de score.

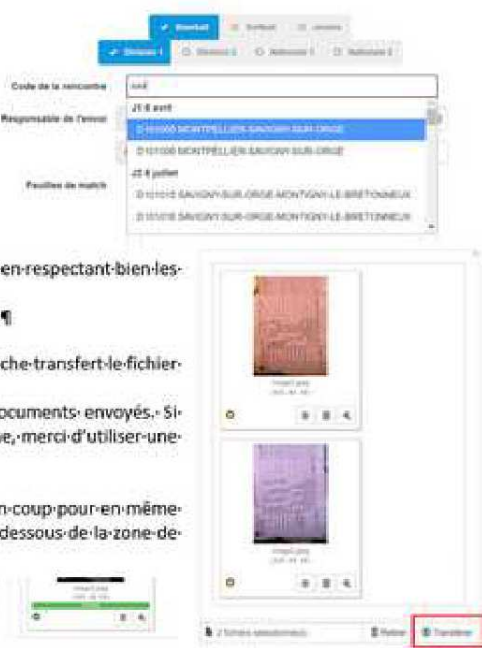
Pour envoyer le fichier, un simple click sur la flèche transfère le fichier (Image ou pdf).

Merci de vérifier la lisibilité et qualité des documents envoyés. Si vous utilisez l'appareil photo de votre téléphone, merci d'utiliser une application adaptée.

Vous pouvez transmettre plusieurs fichiers d'un coup pour en même type en cliquant sur le bouton transmettre en dessous de la zone de transfert.

Après chaque transfert réussi, un statut en dessous de l'image vous confirme que l'envoi est effectif.

Il ne vous reste plus qu'à saisir des commentaires éventuels puis à cliquer sur le bouton envoyer pour lancer la notification par mail à la commission sportive, la CFSS et le dépositaire des fichiers.



Lors du dépôt des documents faire glisser ceux-ci dans le bon sens, idem lorsque vous scanner vos feuilles de match ou de score ou IRoster.

Vous devez utiliser les documents officiels de la fédération sous peine d'amende !

Club de Lagny : **la CNSB est toujours en attente des terrains où se dérouleront les rencontres home-team. La CNSB souhaite le formulaire de report du terrain pour chaque rencontre.**

Non seulement, la CNAB a besoin de ces renseignements pour prévoir le déplacement des arbitres mais ces informations sont aussi nécessaires pour les péréquations et la commission médicale dans le cadre de la lutte anti-dopage.

Prochaine réunion : le 9 mai 2018

Jean-Marie MEURANT

Président





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 02 Mai 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h30 à 18h30 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS :
Excusé André PARKER

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Journée 3 : Division1 match PUC vs Sénart

Pas de traçage des cadres de batteurs entre les deux matches.

Pas de feuilles de matches, commencé avec un quart d'heure de retard.

18.04.01 RGES : *Les terrains doivent être obligatoirement tracés suivant l'article 1.04 ou à l'article 2.01 de la nouvelle version des règles officielles de baseball éditées par la fédération par le club recevant ou par l'organisateur de la ou des rencontres*

18.04.02 RGES : *Le responsable du traçage du terrain doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, l'installation des bases et plaques, une heure avant le début de la rencontre ; et 10 minutes entre les rencontres, en cas de programme double ou de rencontres successives.*

DERNIERS AVERTISSEMENTS : *pour feuille de match mal remplie*

- * **E** : Etranger **UE** : Europe et Cotonou **M** : Muté **Ex** : Extension de licence **18U** : 18 ans et moins ;

- pas de n° d'uniforme ou de position ;

- non des clubs « Recevant, Visiteur » ;

- absence des n° d'uniformes ou de position ;

- absence horaire de début ou fin de match ;

- documents de match FM – FS –

- Line-up non officiels ;

- non transmission des FM – FS – Iroster le soir des rencontres ;

- non communications des résultats après chaque match par SMS au n° de téléphone déjà communiqué ;

- joueurs absents non barrés sur le Iroster ;

- écriture illisible feuille de match ou doit apparaître Nom et prénom.

Ce rappel de la CNSB est le dernier avant l'application stricto sensu de l'annexe 2 des RGES sur les pénalités et sanctions financières.

REPORT DE MATCH (Rain out)

Division 1 : Montpellier vs Saint Just-Saint Rambert : rain-out reporté au 20 Mai 2018.

Division 2 : Toulouse vs Montpellier2 du 08 avril (match 2 rain-out) reporté au 20 Mai 2018 11h.

Division 2 : Toulouse vs Bon-Enontre du 29 avril (match 2 rain-out) reporté au 20 Mai 2018 15h.

DEMANDES DE CHANGEMENTS D'HORAIRE

La CNSB attend les demandes de reports sur formulaire officiel avec les signatures des 2 clubs.

Aucune demande ne sera prise en considération s'il manque l'accord signé des 2 clubs,et éventuellement du terrain d'accueil.

Division 1 :

Sénart vs PUC

Horaire initial : 24 Juin à 11h00

Horaire proposé : 23 Juin à 20h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

DEMANDES DE CHANGEMENTS DE DATES

Nationale 1 :

Lagny vs Evry

Date initiale : 06 mai à 11h00 à Lagny

Date proposée : 06 mai à 11h00 et 14h00 à Evry

Décision de la CNSB

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journées du 22 et 29 avril 2018 :

Rouen vs Puc : Rappel RGES Article 31.03 : *Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.*

Décision CNSB : une défaite par pénalité pour le PUC (9-0 pour Rouen)

Les autres rencontres de Division 1 sont homologuées.

Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologuées.

RAPPEL de la règle déjà mise en place sur l'année 2017 : DES LANCEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE

31.06.01 Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :

- 6 manches au moins par rencontre en programme simple,

- En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

En cas de finale en trois rencontres, le lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :

- Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,
- Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

- Les Finales en cinq rencontres sont composées :

- Le premier week-end d'un programme double,
- Le second week-end d'un programme triple.

- Une manche se divise en nombre de retraits :

- Un retrait égale 1/3 de manche
- Deux retraits égalent 2/3 de manche.

31.06.02 Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :

- ✓ Une défaite par pénalité en cas de programme simple,
- ✓ La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,
- ✓ La défaite par pénalité de la 2ème et/ou de la 3ème rencontre d'un programme triple.

Pour résumer, il y a une inversion dans les textes de la notion de joueur non sélectionnable en équipe de France qui se transforme en notion de joueur sélectionnable en équipe de France. Il faut comprendre pour le terme « joueur sélectionnable en équipe de France », joueur avec une carte d'identité ou un passeport français.

Pour être claire également sur la règle 31.06.01, un programme double de baseball (19 ans et plus) se déroule en 9 manches (Division 1 et 2) ou 7 manches (Nationale 1) mais une rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart ou 15 points d'écarts à partir du nombre de manches indiquées dans l'annexe 4 des RGEs baseball 2017.

S'il s'agit d'une rencontre d'un programme double qui s'arrête selon les conditions de l'annexe 4 des RGEs baseball avec un joueur sélectionnable en équipe de France, la règle 31.06.01 est considérée comme appliquée peu importe si la rencontre a durée 5, 6, 7 ou 8 manches.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Les roster provisoires, ils devront être retournés avant le 04 mai 2018. Les roster définitifs devront être présentes lors de la réunion technique dans l'ordre alphabétique non manuscrit.

La réunion technique se déroulera **le mercredi 9 mai à 19h30** au club house du terrain de Valenciennes, présence obligatoire d'un représentant du club.

Observation CNSB :

La CNSB demande aux équipes de bien relire le règlement sportif du Challenge de France notamment les articles 6, 7, 13 et 14.

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2018/04/FFBS-Reglement-sportif-Challenge-de-France-Baseball-CD-21.10.17.pdf>

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 24 Mai 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h30 à 18h45 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS : Excusé André PARKER, Thomas KAPUSTA.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AMENDES

Pour rappel :

pour feuille de match mal remplie

* E : Etranger UE : Europe et Cotonou M : Muté Ex : Extension de licence 18U : 18 ans et moins ; pas de n° d'uniforme ou de position ; non des clubs « Recevant, Visteur » ; absence des n° d'uniformes ou de position ; absence horaire de début ou fin de match ; documents de match FM – FS – Line-up non officiels ; non transmission des FM – FS – Iroster le soir des rencontres ; non communications des résultats après chaque match par SMS au n° de téléphone déjà communiqué ; joueurs absents non barrés sur le Iroster ; écriture illisible feuille de match ou doit apparaître Nom et prénom.

Pensez-y... déjà quelques amendes dont vous pourrez prendre connaissance dans le document joint « Amendes2018 »

REPORT DE MATCH (Rain out)

Toulouse vs Montpellier2 du 08 avril (match 2) : rain-out reporté au 22 Juillet 2018 à 11 heures

Toulouse vs Boé Bon-Encontre du 29 avril (match 2) : rain-out reporté au 22 Juillet 2018 à 15heures

DEMANDES D'INVERSION DE MATCH

Division 2 :

PUC 2 vs Metz

Date et horaire initiaux : 10 juin à 11h00

Date et horaires proposés : 24 juin à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant PUC 2)

Metz vs PUC 2

Date et horaire initiaux : 24 juin à 11h00

Date et horaires proposés : 10 juin à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant PUC2)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 6 mai 2018 :

Décision CNSB : le match 1 (D101033) Montigny vs Rouen sur le score de 4-5 est perdu par pénalité pour le club de Rouen.

Article 31.03 : Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.

Montigny vs Rouen : 9-0

Les autres rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Journée de report du 20 mai 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Résultats ½ finales et finale 2018 :

SAMEDI 12 MAI						
N°	Terrain	Heure	Poule	Match		Score
MB6	Valenciennes	11:00	SC	Savigny-sur-Orge Lions	  Rouen Baseball 76	3 - 7
MA6	Valenciennes	16:00	SC	Montigny-le-Bret. Cougars	  Senart Templiers	6 - 18
DIMANCHE 13 MAI						
N°	Terrain	Heure	Poule	Match		Score
Finale	Valenciennes	14:00	FI	Senart Templiers	  Rouen Baseball 76	5 - 13

Annexe 3.01 des RGES Baseball : Les Huskies de Rouen représenteront la France dans les Compétitions Européennes 2019 ouvertes aux clubs dans les conditions définies aux articles 7.03 à 7.09 des RGES Baseball.

Les demi-finalistes de l'édition 2018 (Rouen, Sénart, Montigny-le-Bretonneux et Savigny-sur-Orge) sont qualifiés automatiquement pour l'édition 2019.

Les récompenses Individuelles :

Meilleur Batteur : PERRIN Sylvain (Montpellier)

Meilleur Lanceur : LOPEZ Yorfrank (Montigny-le-Bretonneux)

MVP de la finale : GLEESON Dylan (Rouen)

La CNSB félicite les 2 clubs organisateurs de Valenciennes et Compiègne.

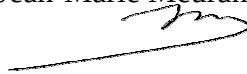
Certains articles du règlement du Challenge de France baseball seront à l'étude par la CNSB pour l'édition 2019.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Rappel

*Les résultats doivent être envoyé à la commission sportive toutes les semaines.
Mettre le noms des équipes et pas le nom du logo. Certaines ligues n'envoient que leur logo
et il faut retrouver l'équipe.*

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant



Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 06 juin 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h00 à 18h15 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Frédéric BEAUVAIS, Olivier DUBAUT, Jérôme DEBRAIS
Excusé : André PARKER, Hervé LAPEYRE.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Pour les feuilles de matchs mal remplies, inscrire à droite du nom et prénom de chaque joueur :
E pour étranger, M pour muté, 18U joueur 18U, EC joueurs communautaires

RECLAMATION DU CLUB DE NICE CAVIGAL

Le club du Cavigal de Nice a fait une réclamation après la première rencontre du programme double du championnat de Division 2 baseball les opposant au club de Boé Bon-Encontre en date du 27/05/18.

La réclamation porte sur la règle de l'annexe 9 des RGS article 5.10. (e).

La demande du club de Nice sera traitée le 13 juin 2018 par la CNSB (Article 35.01.03).

SANCTIONS

- Avertissement pour Yanaël DELPECH, club de Boé Bon-Encontre, licence n° 1278, match D2B146 du 26/05/18.
- Avertissement pour l'ensemble du banc de l'équipe de Nice, match D2B146 du 26/05/18.
- Avertissement pour Pierre MONBEIG, club du PUC, licence n° 34146, match D2A151 du 3/06/18.
- Avertissement pour James BLAIR, club du PUC, licence n° 84313, match D2A152 du 3/06/18
- Avertissement pour l'ensemble du banc de l'équipe de PUC 2, match D2A151 du 03/06/18.
- Expulsion pour François COLOMBIER, club de Rouen, licence n°17996, match D101042 du 27/05/18.
- Expulsion pour Louis LUCAS, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 23790, match N1C322 du 27/05/18.
- Expulsion pour Lopez YORFRANCK, club de Montigny-le-Bretonneux, licence n° 105957, match D101043 du 27/05/18.
- Expulsion pour Robert USHY, club de Clermont-Ferrand, licence n° 106178, match D2A152 du 3/06/18.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 et 27 mai 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologuées.

Les rencontres de Division 2 sont homologuées à l'exception de la rencontre Nice-Boé Bon-Encontre.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologuées.

Journée du 3 juin 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Division 2 sont homologués, à l'exception du match 2 Metz –Rouen manque feuille de match.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

RENONCEMENT

La CNSB enregistre le renoncement du club de Saint-Just-Saint-Rambert pour le reste de la saison régulière de Division 1 baseball 2018.

Pour rappel des RGES de Baseball 2018 :

Article 19.07.01 En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant la saison régulière, elle est sanctionnée par un forfait général, ses cautions sont encaissées, et elle redescend automatiquement, pour la saison suivante, au championnat de niveau le plus bas, sans possibilité de repêchage.

Décision CNSB : toutes les rencontres contre ce club sont déclarées par un forfait général.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 21 juin 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h45 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Excusé André PARKER, Hervé LAPEYRE. Stephen LESFARGUES, Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les feuilles de match mal remplies à droite du nom et prénom de chaque joueur inscrire **E pour étranger, M pour muté, joueur 18U, joueurs communautaires EU**

REPORT DE MATCH

Division 1

Sénart-Paris U.C

Date et horaire : 24/06 à 11 :00

Date et horaire proposés : 24/06 à 11 :30

Décision CNSB : Accordé (club requérant Paris U.C)

Division2

Clermont-Ferrand-Rouen2

Date et horaire initiaux : 24/06 à 11 :00 et 14 :00

Date et horaire proposés : 22/07 à 11 :00 : et 14 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Rouen2)

SANCTIONS

Matthew Benin Gee Kung licence 105393 club de La Rochelle Match D101067, expulsion
Forfait de la journée du 17 juin matches N1B234 et N1B235 club d'Evry encaissement 50% de la caution
Forfait de la journée du 17 juin N1C332 et N1C333 club de La Guerche de Bretagne 50% de la caution

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journées du 10 et 17 juin 2018 :

D1 matches homologués

D2 matches homologués

N1 matches homologués.

Cavigal Nice Boé-Bon Rencontre du 27 mai :

Il n'est pas donné suite à la réclamation du Cavigal, et la rencontre est homologuée

Article 30 02 03 des RGEs

La C.N.S.B rappelle l'article 30.02. 03 des RGEs:

"Lorsqu'un joueur jeune pratique dans deux catégories différentes au sein du même club, 9U et 12U, 12U et 15U, 15U et 18U ou 18U et 19 ans et plus, il peut participer aux différentes rencontres s'il respecte les quotas définis pour les lanceurs et receveurs indiqués dans les règlements de championnats jeunes annexés aux présents R.G.E.S en annexe 9, 10, 11 et 12."

Concrètement, pour un receveur 18U:

- 8 manches sur 24 heures
- 14 manches sur 48 heures

Concrètement pour un receveur 15U dernière année:

- 7 manches sur 24 heures
- 12 sur 48 heures

article 31 des RGES

Le comité directeur fédéral du 9 juin a décidé que le terme « sélectionnable en équipe de France » regroupera, outre les joueurs français, les joueurs Union Européenne et Cotonou

Forfait général de Saint-Just-Saint-Rambert

Le comité directeur fédéral du 9 juin a décidé qu'il n'y aurait pas de dérogations accordées aux joueurs de l'équipe première de Saint-Just-Saint-Rambert sollicitant des mutations extraordinaires. Ces dernières devront être conformes aux règlements généraux FFBS (articles 20 5 2, 23 3 et 23 4). Ci-joint à ce rapport la grille des amendes.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 04 juillet 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Frédéric BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS, Hervé LAPEYRE

Excusé André PARKER, Olivier DUBAUT. Stephen LESFARGUES, Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les feuilles de match mal remplies à droite du nom et prénom de chaque joueur inscrire **E pour étranger, M pour muté, joueur 18U, joueurs communautaires EU**

REPORT DE MATCH

Les matchs reportés déclarés Rain out du 08 avril(Toulouse vs Montpellier2) et 29 avril (Toulouse-vs Bon-Encontre) et reportés au 22 juillet doivent être joués :

Toulouse vs Montpellier2 à 11 :00
Toulouse vs Bon-Encontre à 15 :00

Changement de terrain

Nationale 1

Lagny-Evry

Date et horaire : 08/07 à 11 :00 à Lagny

Date et horaire proposés : 08/07 à 11 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Lagny)

Lagny – Ermont

Date et horaire : 15/07 à 11 :00 à Lagny

Date et horaire proposés : 15/07 à Ermont

Décision CNSB : Accordé (club requérant Lagny)

SANCTIONS

Résultats et doc de match envoyés le lundi matin à 8 :58 pas de résultats par SMS dimanche soir, club recevant La Guerche de Bretagne.

Idem pour l'envoi des documents de match de Metz PUC envoyés le 25juin à 20h55

Victor GRANDIN licence n°29612 club de ROUEN 2 match D2 A117 expulsion

Jamel BOUTAGRA licence n°23797 club du Paris U.C match D101075 Avertissement

Journée du 24 Juin

Les rencontres de D1 sont homologuées

Rouen – Savigny

Défaite par pénalité de Rouen en raison de la présence dans une même manche de 4 joueurs étrangers dans l'équipe, 29.1 *Pour l'application des divers règlements fédéraux, un joueur étranger est un joueur extracommunautaire originaire de pays tiers qui ne sont pas partie aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).*

Les rencontres de D2 sont homologuées

Les rencontres de N1 sont homologuées

Sont également homologuées les rencontres reportées au 1er juillet

D2 : PUC2 – Rouen2 et Nice – Toulouse

N1 : Les Andelys – Sénart2

POINTS DIVERS

Demande du Club de Montpellier concernant la qualification d'un joueur pour un match reporté

La CNSB rappelle l'article 30.03 des RGES. Le joueur Larry Infante n'étant pas licencié au club de Montpellier au moment de la date initiale du match Savigny-Montpellier (3 juin), il n'est pas qualifié pour jouer le report fixé au 9 septembre.

Demande de Thiais relative au match de Nationale 1 Thiais – Evry, les joueurs notés sur les feuilles de match seront comptabilisés, mais n'entrent pas dans les statistiques.

La demande de dérogation du club des Baystars d'Antibes afin de pouvoir participer au championnat de N2 est refusée par la commission sportive, le club ne répondant pas aux critères d'engagement au championnat N2.

CHAMPIONNAT N2 2018

Formule

- 4 poules de 3 équipes - plateau
- Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour la finale à 4

Poules :

- Poule A : Dunkerque , Nacy ou Luneville, Savigny 2
- Poule B : Chartres, Anglet, Montigny 2
- Poule C : Fenay, Gif sur Yvette, Clermont 2
- Poule D : Pineuilh, Rennes, Bron St Priest

Calendrier :

- J1 : 15 et 16 septembre
- J2 : 22 et 23 septembre
- J3 : 29 et 30 septembre
- Finale : 13 et 14 octobre
- Barrage N2/N1 : 20 et 21 octobre

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 23 juillet 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Frédéric BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT.
Excusé Stéphen LESFARGUES.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dug out sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.
Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué merci d'avance

REPORT DE MATCH

Le match reporté Toulouse vs Montpellier2 du dimanche 22 juillet à 11 :00
Forfait de Montpellier2 9-0

SANCTIONS

Pas de résultat des matches par SMS de Montpellier2 pour les journées du 8 et 15 juillet
Idem pour le club de Lagny.
Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 098 26 45 81
Match du 8.07 PUC – Clermont : expulsion Thomas Médina licence N° 9635 matches D2A182
voir le tableau des amendes qui sera joint

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 15 et 22 juillet

Les rencontres de D1 sont homologuées

Les rencontres de D2 sont homologuées ainsi que les matches reportés au 22 juillet
Clermont Ferrand – Metz
Toulouse – Montpellier2
Toulouse – Bon-Encontre

Sont également homologuées les rencontres reportées au 1er juillet
D2 : PUC2 – Rouen2 et Nice – Toulouse
N1 : Les Andelys – Sénart2

POINTS DIVERS

Le calendrier officiel des play off et play down du championnat de nationale 1 est sur le site : <http://www.stats.ffbs.fr/2018/nationale1/resultats.php>

Les matches du samedi se joueront à 15 heures dimanche 11 et 14 heures

Le calendrier de nationale 2 : <http://www.stats.ffbs.fr/2018/nationale2/resultats.php>

CHAMPIONNAT N2 2018 COMPOSITION DES POULES NATIONALE 2

POULE 1

Dunkerque – Nancy – Savigny 2

POULE 2

Fenay – Gift sur Yvette- Bron St Priest

POULE 3

Pineuilh – Rennes – Montigny

POULE 4

Anglet – Meyzieu

Le Calendrier de NATIONALE 2

15-16 Septembre

22-23 Septembre

29- 30 Septembre

Plateau 1 à Dunkerque	Plateau 5 à Savigny	Plateau 9 à Nancy
Dunkerque- Savigny	Savigny-Dunkerque	Nancy-Savigny
Savigny-Nancy	Dunkerque-Nancy	Savigny-Dunkerque
Nancy-Dunkerque	Nancy-Savigny	Dunkerque-Nancy
Plateau 2 à Fenay	Plateau à Bron	Plateau 10 à Gif / Yvette
Fenay-Bron	Bron-Fenay	Gif/Yvette-Bron
Bron – Gif/Yvette	Fenay-Gif/Yvette	Bron-Fenay
Gif/Yvette-Fenay	Gif/Yvette -Bron	Fenay- Gif/Yvette
Plateau 3 à Rennes	Plateau 7 à Pineuilh	Plateau 11 à Montigny
Rennes-Pineuilh	Pineuilh-Rennes	Montigny-Pineuilh
Pineuilh-Montigny	Rennes-Montigny	Pineuilh-Rennes
Montigny-Rennes	Montigny-Pineuilh	Rennes-Montigny
Plateau 4 à Anglet	Plateau 8 à Meyzieu	
Anglet-Meyzieu	Meyzieu-Anglet	
Meyzieu- Anglet	Anglet-Meyzieu	

Match le samedi à 16h Le dimanche à 10h et 14h.

Scoreur fourni par l'équipe recevant et les arbitre nommés par la CRAB.

Journées de réserve 6 octobre et 7 Octobre

Les 1/2 finales, petite finale et finale se dérouleront sur terrain neutre les 13 et 14 octobre.

Le match de barrage N2/N1 se déroulera le 20 et 21 octobre.

BONNES VACANCES A TOUS

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant



Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion téléphonique du 05 septembre 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 16h00 à 18h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES
Excusés : Thomas KAPUSA, Frederic BEAUVAIS, Jérôme DEBRAIS

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Les abris des joueurs sont pour les joueurs et les encadrements inscrits sur la feuille de match et en uniforme.

- RGES Baseball 2018 :

33.02.01 Les managers, gérants, accompagnateurs de l'équipe doivent tous être dans une tenue correcte et aux couleurs du club, sous peine de se voir interdire l'accès au terrain par l'arbitre en chef.

33.02.02 Tous les coachs de base doivent porter un casque de protection lorsqu'ils sont en fonction, et revêtir le maillot du jour de leur équipe.

- Pour rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance

- Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE ET TERRAIN

Division 2 :

Nice vs Clermont-Ferrand

Date et horaire initial : 08 septembre à 15h00

Date et horaire proposé : 09 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 :

Thiais vs Ronchin

Date et horaire initial : 09 septembre à 11h00 à
Limeil-Brévannes

Date et horaire proposé : 09 septembre à 11h00 à
Chartres

La rencontre du 8 septembre se jouera sur le terrain de Limeil-Brévannes.

Décision CNSB : Accordé (club requérant Thiais)

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Nationale 1 :

Sénart 2 vs Eysines

Horaire initial : 8 septembre à 15h00

Horaire proposé : 8 septembre à 19h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart 2)

Les Andelys vs La Vallée du Gapeau

Horaire initial : 9 septembre à 11h00

Horaire proposé : 9 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant La Vallée du Gapeau)

Saint-Aubin du Médoc vs Les Andelys

Horaire initial : 24 septembre à 11h00

Horaire proposé : 24 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Les Andelys)

SANCTIONS

- **Amendes** (voir tableau) pour les clubs qui ne communiquent pas les résultats après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- **Expulsion pour Philippe DEDEA**, club de Lagny, licence n° 13467, match N1PD04 du 2/09/18.

- **Forfait du club de La Guerche de Bretagne** du 2/09/18 : deuxième forfait de la saison.

Décision CNSB : la CNSB prononce un retrait définitif du championnat de France de Nationale 1 en application de l'article 19.03.01 des RGES Baseball 2018. Les cautions seront encaissées.

Article 19.03.01 : Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeune.

- **Forfait du club de Strasbourg** du 02/09/2018

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

- **Forfait du club de Lagny** du 02/09/2018

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

- **Forfait de la Vallée du Gapeau** du 15/07/2018

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 août 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologuées à l'exception des rencontres Montpellier vs Rouen (feuilles de matches et Iroster non parvenus à ce jour).

Journée du 2 septembre 2018 :

Les rencontres de Nationale 1 (journée 1 des « Playdown ») sont homologuées.

POINTS DIVERS

- Les horaires officiels pour les rencontres de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « playdown » et de la phase de barrage ou de maintien sont :

- Samedi : 15h00
- Dimanche : 11h00

- Temps de pratique d'avant match (BP, Infield-Outfield, protocole, ...) :

Temps	Durée	Match à 11h
9h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
09h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
10h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
10h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
10h40	10 mn	Remise en état du terrain
10h50	7 mn	Présentation des équipes
10h57	3 mn	Echauffement du lanceur
11h00		Playball

Temps	Durée	Match à 15h
13h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
13h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
14h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
14h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
14h40	10 mn	Remise en état du terrain
14h50	7 mn	Présentation des équipes
14h57	3 mn	Echauffement du lanceur
15h00		Playball

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE

La CNSB accuse réception de l'ensemble des demandes des clubs engagés dans les différents championnats nationaux sur l'organisation de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « playdown » et de la phase de barrage ou de maintien.

La CNSB communiquera l'ensemble des informations après la phase de qualification dite « saison régulière ».

Pour la C.N.S.B

Jean-Marie Meurant



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion téléphonique du 12 septembre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h 30 à 18h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSA, Frédéric BEAUVAIS,
Excusés : Jérôme DEBRAIS, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Les abris des joueurs sont pour les joueurs et les encadrements inscrits sur la feuille de match et en uniforme.

- RGES Baseball 2018 :

33.02.01 Les managers, gérants, accompagnateurs de l'équipe doivent tous être dans une tenue correcte et aux couleurs du club, sous peine de se voir interdire l'accès au terrain par l'arbitre en chef.

33.02.02 Tous les coachs de base doivent porter un casque de protection lorsqu'ils sont en fonction, et revêtir le maillot du jour de leur équipe.

- Pour rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance

- Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT DE TERRAIN

Nationale 1 :

Lagny-sur-Marne vs Strasbourg

Date et horaire initial : 16 septembre à 11h00
Terrain : Herblay

Décision CNSB : Accordé (club requérant Lagny-sur-Marne)

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 2 :

Clermont-Ferrand vs Nice

Date et horaire initial : 15 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 15 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Nice)

Nationale 1 :

La Vallée du Gapeau vs Les Andelys

Date et horaire initial : 16 septembre à 11h00

Date et horaire proposé : 16 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Les Andelys)

Valenciennes vs Thiais

Date et horaire initial : 15 septembre à 15h00

Date et horaire proposé : 15 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Thiais)

SANCTIONS

- **Amendes** (voir tableau) pour les clubs qui ne communiquent pas les résultats après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- **Expulsion pour Yoan COLAS**, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 18434, match N1C325 du 03/06/18.

- **Expulsion pour Corentin LE POULICHET**, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°19785, match N1C325 du 03/06/18.

- **Expulsion pour Philippe BONNOT**, club de Bréal-sous-Montfort licence n° 31940, match N1CPOFF10 du 08/09/18.

- **Expulsion pour Lucas LOUIS**, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 23790, match N1CPOFF10 du 08/09/18.

- **Expulsion pour Benjamin BODET**, club de Nice, licence n°28770, match D2PO197 du 09/09/18.

- **Avertissement pour Jules FONTAINE**, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°75836, match N1C335 du 17/06/18.

- **Avertissement pour Lucas LOUIS**, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°23790, match N1C339 du 24/06/18.

- **Défaite par pénalité du club de Montpellier**, match D101053 et D101054 du 09/09/18. Utilisation d'un joueur non qualifié pour les 2 rencontres.

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 9/0 – 9/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

150 € d'amende par rencontre et joueur (Article 30.08 : Les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif) et (Annexe 2 des RGES Baseball 2018)

- **Forfait par courrier du Président du club de Rouen** dans l'impossibilité de faire le déplacement de l'équipe 2 pour se rendre au match retour de la ½ finale à Toulouse le 15 et 16 septembre 2018 (Division 2).

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne la rencontre perdue par une défaite par pénalité : 9/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

Pour rappel de l'annexe 2 des RGES Baseball 2018 :

- AVERTISSEMENTS : cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe (200 € pénalité pour le Club).

- EXPULSIONS : cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe (500 € pénalité pour le Club).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 aout 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Journée du 09 septembre 2018

Les rencontres de Division 1 sont homologués

Division 1 : classement officiel après la phase de qualification dite « saison régulière ».

- 1) Templiers Sénart
- 2) Barracudas Montpellier
- 3) Cougars Montigny-le-Bretonneux
- 4) Huskies Rouen
- 5) Lions Savigny-sur-Orge
- 6) Boucaniers La Rochelle
- 7) Paris U.C

Les 1/4 de finale 2018 de Division 1 opposeront :

Samedi 22 septembre 2018 à 15 heures

- Montigny-le-Bretonneux vs La Rochelle
- Rouen vs Savigny-sur-Orge

Dimanche 23 septembre 2018 à 11h00

- La Rochelle vs Montigny-le-Bretonneux
- Savigny-sur-Orge vs Rouen

En suivant (si nécessaire)

- Montigny-le-Bretonneux vs La Rochelle
- Rouen vs Savigny-sur-Orge

Journée du 9 septembre 2018 :

Les rencontres de Division 2 (½ finale aller) sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE

- **Les horaires officiels** pour les rencontres de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « play-down » et de la phase de barrage ou de maintien sont :

- Samedi : 15h00
- Dimanche : 11h00

- Nationale 1 :

Le tirage au sort pour l'ordre des rencontres de la finale de Nationale 1 a été effectué au siège fédéral le lundi 10 septembre 2018.

- Le vainqueur de la ½ finale Béziers vs Sénart 2 reçoit le 22 et 23 septembre 2018.
- Le vainqueur de la ½ finale Valenciennes vs Thiais reçoit le 29 et 30 septembre 2018.

- Pour rappel des RGES Baseball 2018 sur les obligations des équipes :

Article 31.06 : En Division 1, Division 2 et Nationale 1 les dispositions sont les suivantes :

Article 31.06.01 : Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :

- 6 manches au moins par rencontre en programme simple,

- En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

- En cas de finale en trois rencontres, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :

- ✓ Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,
- ✓ Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

- Les Finales en cinq rencontres sont composées : Le premier week-end d'un programme double, le second week-end d'un programme triple.

Une manche se divise en nombre de retraits :

- ✓ Un retrait égale 1/3 de manche
- ✓ Deux retraits égalent 2/3 de manche.

Article 31.06.02 : Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :

- ✓ Une défaite par pénalité en cas de programme simple,
- ✓ La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,
- ✓ La défaite par pénalité de la 2ème et/ou de la 3ème rencontre d'un programme triple.

La CNSB rappelle quelques exemples d'application de la règle

Scénario 1 (finale en trois rencontres) :

Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 3 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Scénario 2 - victoire en 2 rencontres (finale en trois rencontres) :

Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 3 : pas de 3^{ème} rencontre mais la règle des 18 ou 14 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Scénario 3 (finale en cinq rencontres) :

Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 4 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 5 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Scénario 4 - victoire en 3 rencontres (finale en cinq rencontres) :

Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 4 : pas de 4^{ème} rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Rencontre 5 : pas de 5^{ème} rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Scénario 5 - victoire en 4 rencontres (finale en cinq rencontres) :

Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France

Rencontre 4 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Rencontre 5 : pas de 5^{ème} rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Attention : Les manches en extra inning ne sont pas comptabilisées pour le respect de l'Article 31.06.01. Dans ce cas, chaque équipe est libre de son choix de lanceur.

- Temps de pratique d'avant match (BP, Infield-Outfield, protocole, ...) :

Temps	Durée	Match à 11h
9h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
09h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
10h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
10h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
10h40	10 mn	Remise en état du terrain
10h50	7 mn	Présentation des équipes
10h57	3 mn	Echauffement du lanceur
11h00		Playball

Temps	Durée	Match à 15h
13h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
13h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
14h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
14h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
14h40	10 mn	Remise en état du terrain
14h50	7 mn	Présentation des équipes
14h57	3 mn	Echauffement du lanceur
15h00		Playball

- **Club de Les Andelys** : le joueur Benoit RENAUX, licence n°17005 est qualifié pour disputer la phase de Play-downs de Nationale 1.
- **Club de Montpellier** : le joueur Pierre-Emmanuel PLANES, licence n°74115 est qualifié pour disputer la phase des play-offs de Division 1.
- **Club de Sénart** : le joueur Rafael JIMENEZ MARTE, licence n° 94601 n'est pas qualifié pour disputer la phase des play-offs de Division 1.

Pour rappel des RGES Baseball 2018 :

Article 30.05.01 : Un joueur n'ayant pas été noté sur la feuille de match, au moins un tiers des rencontres d'un championnat de baseball donné (saison régulière) arrondi par défaut, ne peut être, sous réserve des dispositions de l'article 30.05.02 des présents règlements, qualifié pour jouer les phases de classement, de maintien, les phases finales et/ou les barrages de ce championnat de baseball. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux, ni aux championnats nationaux de Nationale 2 et des catégories jeunes.

Article 30.05.02 : La C.N.S.B ou, dans le cadre de leurs compétences, ses décentralisations régionales ou départementales, peuvent, après avis de la commission fédérale juridique, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour la C.N.S.B

Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 18 septembre 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19 h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE, Thomas KAPUSTA,
Excusés : Frederic BEAUVAIS, Jérôme DEBRAIS, Stephen LESFARGUES
Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dug out sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.
Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.

Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 : Montigny – Montpellier

Horaire initial : 22 septembre à 15:00

Horaire proposé : 22 septembre à 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Montigny)

Division 2 Clermont-Ferrand – Toulouse Finale Aller

Horaire Initial : 22 septembre à 15 :00

Horaire proposé : 22 septembre à 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 Finale Aller Béziers – Valenciennes

-Horaire initial 22 septembre 15 :00

Horaire proposé 22 septembre 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Valenciennes)

Suite à la décision du Bureau Fédéral en date du 18 septembre 2018 et après avoir échangé avec le club de Rouen, la CNSB établit, définit ,les horaires des matches 1 et 2 de la demi-finale de la Division 1 Baseball entre Rouen et Sénart au Terrain Pierre Rolland comme suit :

- Match 1 : samedi 22 septembre à 15 h
- Match 2 : dimanche 23 septembre à 14 h.

Résultats des clubs de N2 : Les documents de match doivent être envoyés dès le samedi soir et dimanche soir.

Par dérogation et en accord avec la commission de la réglementation la CNSB autorise les féminines ayant participé à la qualification de leur équipe pour N2 dans la mesure où elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional.

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

RECTIFICATION

Avertissement et non expulsion comme indiqué dans le PV11 pour Benjamin Bodet , club de Nice ,licence n°28770,match D2PO197 du 9/9/18

Expulsion pour Jimenez Ramirez Darlyn club de Nice, licence n° 105763 match du

Avertissement pour Rodriguez Marcos ,club de Thiais, licence n° 100791, match N1POFF13 du 15/09/18

Avertissement pour Grosjean Hadrien, club de Valenciennes, licence n° 29712 match N1POFF13 Match N1PD17 & 18 Lagny – Strasbourg - Club de Strasbourg 10 joueurs sur les feuilles de match.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée des 15 et 16 septembre

Les ¼ de finale D1 sont homologuées

½ Finale Clermont –Nice est homologuée, la CNSB invalide le protêt du club de Nice

Le protêt sous la dictée du manager ne contient pas comme il est de coutume l'information obligatoire à savoir le n° de la règle dont l'application est contestée. L'arbitre dans son rapport a signalé que le frappeur avait un pied hors de la boîte lorsque il a empêché la bonne relance du receveur, c'est donc une interférence du frappeur.

Première journée de Nationale 2 les résultats des plateaux sont homologués
Les rencontres de Play down de nationale 1 2018 sont homologués

POINTS DIVERS

RGES 2018 conformément aux délibérations du Comité Directeur du 9 juin 2018,

« Le Comité Directeur décide, à compter du 16 juin 00h00, que dans le cadre des articles 31 des RGES Baseball et RGES Softball 2018 pour la saison sportive 2018, le terme « sélectionnable en Équipe de France » regroupera les joueuses et joueurs de nationalité française et les joueuses et les joueurs issus des pays ressortissants de l'UE ou qui sont parties aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).

Il est précisé que la nationalité prise en compte sera celle déclarée avant le 15 juin 2018 et que le ou la licencié doit appartenir à l'effectif du club à cette même date. »

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE SAUF POUR LES FINALES FOURNIES PAR LA FFBS.

RGES :30.04.02.01

Lorsqu'un lanceur titulaire d'une équipe se trouve dans l'incapacité de jouer la phase de classement et/ou la phase finale d'un championnat, à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un lanceur ne répondant pas aux dispositions des articles 30.03.01, 30.04.01 et 30.05.01 des présents règlements

_ Le lanceur titulaire Gregory Hollman licence n° 105540 du club de Valenciennes blessé sera remplacé par Elliot Forde licence n° 106962

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant



Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion Skype du 25 septembre 2018

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Jérôme DEBRAIS

Excusés : Frédéric BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugouts sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.

Les coaches doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.

Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 (1/2 finale) :

Sénart vs Rouen

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00

Date et horaire proposé : 29 septembre à 20h00

Date et horaire initial : 30 septembre à 11h00

Date et horaire proposé : 30 septembre à 12h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Division 2 (finale) :

Clermont-Ferrand vs Toulouse

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00

Date et horaire proposé : 29 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 (finale) :

Valenciennes vs Béziers

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00

Date et horaire proposé : 29 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Béziers)

NATIONALE 2

Résultats des clubs de Nationale 2 : Les documents des rencontres doivent être envoyés des le samedi soir et dimanche soir.

Par dérogation et en accord avec la commission fédérale de la réglementation, la CNSB autorise la participation des féminines ayant contribué à la qualification de leur équipe pour la Nationale 2 (dans la mesure où elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional).

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- **Expulsion pour Olivier BROSSIER**, club de Montpellier, licence n°6567, match D1POF10 du 22/09/18.

- Pénalité financière

Match N1PO 23 septembre 2018 : Strasbourg vs Evry, il est constaté 10 joueurs sur les feuilles de match pour le compte du club d'Evry.

Match N1PO 23 septembre 2018 : Patriots vs Lagny-sur-Marne, il est constaté 11 joueurs sur la feuille de match pour le compte du club des Patriots.

Pour rappel des RGES Baseball 2018 et Annexes des RGES Baseball 2018 :

- 22.03.01 La feuille de match devra comporter le nom de 12 joueurs au minimum en Division 1, Division 2, et Nationale 1.
- 22.03.02 Le non-respect de cette obligation entraînera pour le club fautif une pénalité financière, par joueur manquant, définie annuellement par le comité directeur fédéral.
- Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) en N1 : 150 € (Par joueur manquant).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 22/23 septembre 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 2 sont homologués.

La rencontre Patriots vs Lagny-sur-Marne se jouera le dimanche 30 septembre à 11h00 (stade de Pershing).

POINTS DIVERS

- Erratum : pour les rencontres Savigny-sur-Orge vs Montpellier du 09/09/2018 il fallait lire défaites par pénalité et non encaissement de la moitié de la caution comme c'était stipulé dans le PV12 de la CNSB.

- Suite à la question du club de Béziers, le joueur Elliot FORDE de nationalité Britannique, licencié au club de Valenciennes sous la licence n°106962 peut jouer sous les conditions des articles 31 des RGES Baseball 2018.

Pour mémoire : Le Comité Directeur décide, à compter du 16 juin 00h00, que dans le cadre des articles 31 des RGES Baseball et RGES Softball 2018 pour la saison sportive 2018, le terme « sélectionnable en Équipe de France » regroupera les joueuses et joueurs de nationalité française et les joueuses et les joueurs issus des pays ressortissants de l'UE ou qui sont parties aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).

Pour information aux clubs, le Royaume-Uni sortira de l'Union Européenne le 29 mars 2019 à 23h heure de Londres, minuit heure de Bruxelles.

- Pour rappel : les balles de matches sont fournies par l'équipe qui joue à domicile sauf pour les finales fournies par la FFBS.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant



Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 2 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Frédéric BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE

Excusés : Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugouts sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.

Les coaches doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.

Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 (finale) :

Rouen vs Montigny-le-Bretonneux

Date et horaire : 6 octobre à 15h00

Date et horaire initial : 7 octobre à 11h00

Date et horaire proposé : 7 octobre à 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Rouen)

HORAIRE DES RENCONTRES FINALE DIVISION 2

Division 2 (finale) :

Toulouse vs Clermont-Ferrand

Date et horaire : 6 octobre à 15h00

Date et horaire : 7 octobre à 11h00 et suivant si nécessaire

FINAL FOUR NATIONALE 2 A CHARTRES

Nationale 2 (1/2 finale et finale) :

Après le tirage au sort effectué le 3 octobre 2018 à 10h au siège de la fédération, voici l'ordre des rencontres pour les 1/2 finales 2018 (l'équipe la première citée est recevante) :

Meyzieu vs Dunkerque

Date et horaire : 13 octobre à 11h00

Montigny-le-Bretonneux vs Bron Saint-Priest

Date et horaire : 13 octobre à 15h00

Finale et petite finale :

Petite finale

Date et horaire : 14 octobre à 10h00

Finale

Date et horaire : 14 octobre à 14h00

Par dérogation et en accord avec la commission fédérale de la réglementation, la CNSB autorise la participation des féminines ayant contribué à la qualification de leur équipe pour la Nationale 2 (dans la mesure où elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional).

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- Expulsion pour Owen OZANICH, club de Rouen, licence n°82398, match D1POF11 du 29/09/18.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 29/30 septembre 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Le club de Valenciennes est Champion de France 2018 de Nationale 1.

Les clubs suivants sont relégués en régional pour l'année 2019 : La Guerche de Bretagne, Les Andelys, Patriots Paris et Lagny-sur-Marne.

Les clubs d'Evry et Saint-Aubin de Médoc joueront les barrages le 20 et 21 Octobre à domicile contre le champion de Nationale 2 et le finaliste.

Les rencontres de Nationale 2 sont homologués.

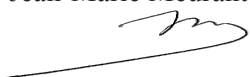
POINTS DIVERS

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

- Pour rappel : les balles de matches sont fournies par l'équipe qui joue à domicile sauf pour les finales fournies par la FFBS.

Pour la C.N.S.B

Jean-Marie Meurant



Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 9 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h15 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Frédéric BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE, : Thomas KAPUSTA.

Excusés : Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

CHAMPIONNAT DIVISION 2

CHAMPION DE FRANCE Stade Toulousain

FINALISTE Clermont Arvernes

HORAIRE FINALE DIVISION 1

Samedi 13 Octobre 2018 15h00 Stade Jean Marechal Rue Victor Hugo Montigny le Bretonneux

Dimanche 14 Octobre 2018 11h00 et en suivant si nécessaire.

MONTIGNY LE BRETONNEUX VS ROUEN

FINAL FOUR NATIONALE 2 A CHARTRES

Nationale 2 (1/2 finale et finale) :

Meyzieu vs Dunkerque

Date et horaire : 13 octobre à 11h00

Montigny-le-Bretonneux vs Bron Saint-Priest

Date et horaire : 13 octobre à 15h00

A l'issue de la journée le représentant de la CNSB effectuera le tirage au sort pour déterminer les équipes « home team » pour la petite finale et finale .

Finale et petite finale :

Petite finale

Date et horaire : 14 octobre à 10h00

Finale

Date et horaire : 14 octobre à 14h00

SANCTIONS

½ Finale nationale1 matches N1POFF 16/17 forfaits du club de Sénart2 le club de sénart est sanctionné par l'application des RGES 19.07.02.

½ Finale de division2 matches D2PO203-04-05 forfait du club de Rouen2 le club de Rouen2 est sanctionné par l'application des RGES 19.07.02.

19.07.02 En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant les phases de classement, les phases de maintien, les barrages ou les phases finales, elle est sanctionnée d'un forfait général, ses cautions sont encaissées, elle perd ses droits éventuels de promotion au championnat de niveau supérieur, mais elle conserve ses droits de participation au championnat de son niveau pour la saison suivante, à moins qu'elle soit en position d'être reléguée.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 6/7 Octobre 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologuées.

Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

POINTS DIVERS

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

Pour la C.N.S.B

Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB)

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Téléphonique du 16 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Frédéric BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE, : Thomas KAPUSTA , Jérôme DEBRAIS, Didier SEMINET.
Il est constaté que 7 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

CHAMPIONNAT DIVISION D1

CHAMPION DE FRANCE « Huskies » Rouen

FINALISTE « Cougars » Montigny Le Bretonneux

Meilleur Lanceur de la saison : Yorfrank Lopez Tequedor Montigny le Bretonneux

Meilleur batteur de la saison : Ariel Soriano « Boucaniers » La Rochelle

MVP série finale : Owen Ozanich « huskies » Rouen

FINAL FOUR Nationale 2

CHAMPION : « Korvers » Dunkerque

FINALISTE : « Cougars » Montigny le Bretonneux

Meilleur Batteur : Mathieu Dufour « Cougars » Montigny le Bretonneux

Meilleur Lanceur : « Gael Gokelaere » Korvers » Dunkerque

MVP : Basile Meuret « Korvers » Dunkerque

MODIFICATION CI DESSOUS 17 octobre 2018

Suite à l'information reçue ce jour du club des Pharaons d'Evry renonçant à une éventuelle participation à la D2 2019, les barrages N1/N2 sont annulés

Ont les droits sportifs pour la D2 2019 : PUC 2, Rouen 2, Montpellier 2, Valenciennes, Ermont, Beziers, Eysines, Breal, St Aubin, Senart 2, Montigny 2, Dunkerque, Thiais, Strasbourg, Ronchin, Vallée du Gapeau

Les membres de la CNSB tiennent à remercier le président Didier Seminet pour sa participation exceptionnelle à notre réunion. Baseball5, baseball féminin, vision territoriale et championnats 2018 ; un cap clair et inspirant sur lequel va travailler la C.N.S.B.

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

Pour la C.N.S.B

Jean-Marie Meurant

